

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le jeudi 18 janvier 2024, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino – via TEAMS
M. Mario Benvotato, commissaire – via TEAMS
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent – via TEAMS
M^{me} Sophie De Vito, commissaire – via TEAMS
M. Jamie Fabian, commissaire – via TEAMS
M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire – via TEAMS
M. Tony Speranza, commissaire parent – via TEAMS

Commissaires non présents :

M. Joseph Lalla, commissaire – Excusé
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M^{me} Darlene Kehyayan, directrice de secteur, est
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 11-1-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino a voté contre et M. M. Benvolato était absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-01-18-3</u></p>
	<p>M. Mario Benvolato se joint à la réunion à 19 h 03.</p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La logistique et la gestion des réunions - L'élection à la vice-présidence du conseil
5.	<p><u>Élection à la vice-présidence du conseil</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 9.3 du Règlement n° 11 – Régie interne, la vice-présidente ou le vice-président est élu parmi les membres du conseil des commissaires;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 9.3 dudit règlement, la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature à la vice-présidence du conseil;</p> <p>ATTENDU QUE dans le cadre de l'élection à la vice-présidence du conseil, le conseil des commissaires a tenu compte des qualités suivantes : leadership engagé, intégrité reconnue, normes éthiques, honnêteté, transparence, diligence, pragmatisme, efficacité, compétences en matière de communication et esprit de consensus, conformément au Règlement n° 11;</p> <p>ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection à la vice-présidence du conseil :</p> <p>James Kromida</p>

	<p>PAR CONSÉQUENT :</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO QU'à compter du 18 janvier 2024, M. James Kromida soit désigné à titre de vice-président du conseil.</p> <p>Vote : 11-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. M. Bentrovato ont voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-01-18-5</u></p>
6.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ELLIE ISRAEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 11.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-01-18-6</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M^e Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>